

# ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

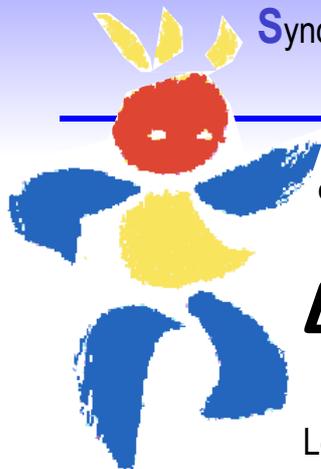
N° 232

☐ avril 2012

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €



## Éditorial

Le SNUipp-FSU a décidé,  
et ce depuis le début de l'année scolaire,  
de faire entendre ses exigences et ses propositions  
dans la campagne électorale  
et de mener les actions nécessaires dans l'unité la plus large.

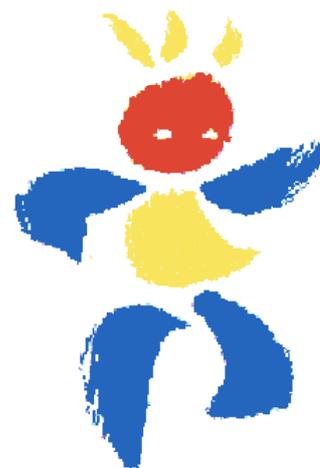
Le SNUipp-FSU interpelle par écrit \* directement les candidats  
aux différentes élections afin de porter ses revendications.  
Le gouvernement a mené depuis cinq ans  
une politique libérale de destruction des services publics  
mettant à mal les solidarités et la cohésion sociale.

Le SNUipp-FSU a mené nombre de batailles  
contre des réformes mises en place ces dernières années :  
retraites, Éducation (suppression de postes  
avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux  
partant à la retraite, formation, évaluation...).

La situation économique et sociale,  
les attaques contre les droits sociaux, la Fonction publique,  
contre les libertés ont conduit à nombre de mobilisations  
dans le service public comme dans les entreprises.

Aujourd'hui, il n'y a aucune trêve syndicale en vue  
d'autant que, à quelques semaines des échéances électorales,

*(suite en dernière page)*



**1<sup>er</sup> mai**  
**Manifestation**  
**Unitaire**  
**Tous Ensemble**  
**à MENDE**  
(horaire et lieu à voir)

### SOMMAIRE

- |  |      |
|--|------|
| ☐ Société : Communiqué CGT - FSU ; Appel de Bobigny                              | p. 2 |
| ☐ Agir Ensemble : Le SNUipp écrit à la DASEN ; mercredi 21 mars                  | p. 3 |
| ☐ Métier : Mobilité ? ; Exeat - Ineat ; Aide personnalisée ; Lu au BO            | p. 4 |
| ☐ Laïcité : Lettre aux candidats ; Statut Alsace-Moselle ; En Lozère ; Loi Carle | p. 5 |
| ☐ Agir Ensemble : Éditorial (suite) ; Se syndiquer ; Mis au Net                  | p. 6 |

Deux délégations de la FSU et de la CGT se sont retrouvées ce jour.

Les deux organisations constatent qu'elles partagent, une nouvelle fois, **de forts et larges points communs dans leurs analyses sur la situation sociale, politique et économique.** Elles s'en félicitent.

Face aux politiques de régression sociale, aux attaques à l'encontre des salariés, aux choix de faire payer la crise à celles et ceux qui n'en sont en rien responsables, la CGT et la FSU entendent, par leurs propositions et initiatives, peser sur les orientations qui seront prises et contribuer à la construction d'alternatives.

Nos organisations ont été actrices de nombreuses actions que ce soit dans les différents secteurs comme au niveau interprofessionnel ces derniers mois.

Elles agissent notamment pour cela dans le cadre de l'intersyndicale. Ces mobilisations sont indispensables et ont permis, en dépit de leurs limites, de placer l'intervention des salariés au cœur de l'actualité et de peser sur les débats.

Dans un contexte de crise qui atteint chacun dans son quotidien, elles estiment nécessaire de rassembler largement et de manière unitaire le mouvement social pour construire une riposte à la hauteur des attaques subies.

**La FSU et la CGT réaffirment leur volonté –et leur disponibilité– pour mettre en oeuvre ces mobilisations syndicales unitaires.**

Elles confirment également leur détermination à contribuer au développement des luttes solidaires en Europe. La CGT a informé la FSU de son intention de soutenir sa demande d'adhésion à la confédération européenne des syndicats.

**A la veille de l'important scrutin présidentiel des 22 avril et 6 mai,** les deux organisations sont déterminées à faire entendre les exigences et revendications des salariés en toute indépendance. Confirmant leurs revendications pour le développement de l'emploi, le pouvoir d'achat et la protection

sociale, elles réaffirment qu'une nouvelle répartition des richesses est indispensable et possible. Il s'agit de favoriser les revenus du travail par l'augmentation des salaires, une véritable politique industrielle, la relance de la consommation dans le respect du développement durable, le développement des services publics, une protection sociale solidaire et de haut niveau....

La CGT et la FSU estiment que **le bilan du Président de la République et son programme pour les cinq années à venir vont à l'encontre des exigences de progrès social.**

En outre, nos deux organisations redisent ensemble avec force et détermination **leur opposition et leur combat commun contre les thèses de l'extrême droite,** porteuses de démagogie, de discrimination et de racisme. Ces thèses sont incompatibles avec les valeurs du syndicalisme que nous portons et dangereuses pour les salariés et les citoyens.

En tout état de cause, **l'intervention des salariés avec leurs organisations syndicales est une condition essentielle de la transformation sociale.**

En ce sens, la FSU et la CGT appellent à l'organisation de manifestations unitaires sur les revendications sociales **le 1er mai.**

Depuis maintenant trois ans, la FSU et la CGT ont fait le choix d'approfondir leurs relations et d'inscrire leurs échanges dans la durée pour conforter l'unité syndicale.

**Des initiatives communes** ont eu lieu – sur la formation professionnelle, la petite enfance, les jeunes et le syndicalisme - qui, de manière positive, ont concrétisé la volonté partagée de travailler à un syndicalisme plus efficace, pour rassembler les salariés.

Ces journées nationales centralisées ou décentralisées sont complémentaires avec les autres démarches communes qui existent tant dans les territoires que dans les secteurs professionnels. À partir de ces premières étapes, nos deux organisations entendent

poursuivre et approfondir ce processus de manière régulière, en le portant au plus près des syndiqués et des salariés pour que le plus grand nombre s'en empare.

Elles le feront à partir d'un travail commun sur de grandes questions qui préoccupent les citoyens, comme l'emploi et la communauté éducative par exemple.

Elles le feront en s'appuyant sur la nouvelle donne en matière de démocratie sociale et de représentativité syndicale, en pesant ensemble pour obtenir des avancées pour les personnels. Elles continueront à produire du matériel revendicatif commun afin de diffuser largement les initiatives qui pourront être prises.

**Sans exclusive, nos deux organisations** inscrivent cette démarche **dans la construction d'un syndicalisme rénové, renforcé notamment en nombre d'adhérents, qui doit créer les conditions de son rassemblement.**

Nos deux organisations affirment leur volonté d'œuvrer conjointement en ce sens à tous les niveaux.

Dans ce cadre, elles arrêtent d'ores et déjà le principe d'**une nouvelle rencontre dès le mois de mai 2012.**

**Pour la CGT : Bernard THIBAUT – Jean-Marc CANON – Patrick DESIRE – Michel DONEDDU – Philippe LATTAUD – Agnès NATON – Catherine PERRET**

**Pour la FSU : Bernadette GROISON – Didier BOURGOIN – Noël DAUCE – Arlette LEMAIRE – Frédérique ROLET – Isabelle SARGENI-CHEAUD – Sébastien SIHR.**

Montreuil, le 27 mars 2012

*NB. La mise en gras d'une partie du texte, est de la rédaction d'ENSEMBLE.*

## Appel de Bobigny

**Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse**

**Assises nationales de l'Éducation**

<http://www.oll48.org>

**Cahiers de l'OLL n° 5 (2011)**

# Agir Ensemble

## Le SNUipp écrit à Madame la DASEN \*

### Suite au groupe de travail sur le mouvement 2012

□ L'affectation des professeurs stagiaires n'a pas été évoquée lors de cette réunion.

Si le **SNUipp-FSU** souhaite aider ces jeunes collègues à entrer dans le métier, surtout du fait de la formation actuelle, il nous semble que cela ne peut pas se faire au détriment de toute la profession. Nombreux sont les collègues qui espèrent dans un avenir plus ou moins proche pouvoir obtenir un poste correspondant davantage à leurs attentes.

Le mouvement des personnels étant de plus en plus restreint dans notre département, nous vous confirmons notre opposition au blocage de postes dès la première phase

du mouvement pour les PES, même avec l'assurance qu'ils soient attribués à titre provisoire pour une année scolaire.

□ Lors du groupe de travail, en ce qui concerne les postes de direction et notamment pour les collègues ayant exercé cette fonction pendant trois années au cours de leur carrière, les délégués du personnel du **SNUipp-FSU** avaient indiqué qu'à leur connaissance, aucun texte ne mentionnait que leur nomination à titre définitif était conditionnée par l'avis de l'IEN de circonscription. Nous souhaiterions obtenir communication des textes sur lesquels s'appuierait cette condition.

### Sur les obligations de service en établissement spécialisé

Il s'agit de la situation des enseignants spécialisés qui travaillent dans les Unités d'Enseignement (UE) de différents établissements lozériens : IME, IMPRO, ITEP, CEM, CHS ...

□ Ces personnels s'interrogent notamment sur leurs obligations de service à la rentrée prochaine (voir ci-contre).

En effet, en l'absence d'une nouvelle circulaire précisant cette question, il nous semble légitime de ne pas apporter de modification aux fonctionnements actuels qui reposent bien entendu sur des textes toujours en vigueur : C. 74-148 du 19 avril 1974 modifiée par la C. 80-437 du 14 octobre 1980 et C. 82-507 et 45 du 4 novembre 1982.

□ De plus, il semble prudent de surseoir, dans la mesure du possible, à la signature de nouvelles conventions liant l'Éducation nationale à certains établissements, toujours dans l'attente d'une nouvelle circulaire cadrant les obligations réglementaires de services des enseignants nommés

dans les Unités d'Enseignement.

Le **SNUipp-FSU** est intervenu à plusieurs reprises auprès du Ministère pour faire avancer ce dossier. Il semble que cela soit en bonne voie.

Le **SNUipp Lozère** a aussi demandé et obtenu sur cette question, une

#### entrevue auprès de M. l'Inspecteur chargé de l'ASH

La DASEN y participe. L'IEN donne copie d'un tableau qu'il propose aux enseignants pour organiser le service dans les UE. Il s'appuie sur le cadre légal ordinaire : décret de 2008, circulaire de 2010, note de service DGRH du MEN 2009. *"...Les enseignants sont avant tout des PE, avec une spécialisation. De l'évaluation des besoins dépendra la nature des réponses. Les ORS seront établies selon l'objectif de la structure et le public concerné. Elles peuvent donc varier d'une UE à l'autre. La loi 2005 avec ses préconisations est à bien relire."*

\* DASEN : Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, titre actuel de Inspectrice d'Académie (IA) depuis le 1er février 2012 (décret du 14 janvier) ; le niveau régional est le niveau stratégique, le niveau départemental celui de la mise en œuvre !

## Mercredi 21 mars

□ **Réunion d'information syndicale** : bonne participation de la profession. Des informations mais aussi beaucoup d'échanges dans la salle sur la carte scolaire, le mouvement, les remplacements et les remboursements des frais des personnels, l'inspection, le LPC... Tout ceci sur fond de ras le bol et de fatigue de la profession face à la multiplication des tâches, au non respect des personnels, aux pressions...

### □ Réunion avec les enseignants spécialisés des UE (Unités d'Enseignement) :

Les échanges font apparaître que "les discours" de l'administration varient en fonction des personnes et des lieux.

Pour l'ensemble des participants à la réunion, il semble qu'une harmonisation du discours est nécessaire.

Pour aller dans ce sens, une lettre ouverte à la DASEN et à l'IEN-ASH est rédigée.

Elle a été remise à la DASEN lors de l'entrevue du 30 mars.

(Voir texte sur <http://48.snuipp.fr>)

### □ Réunion avec la Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale, le Secrétaire Général et la Directrice des Ressources Humaines :

1. Mouvement et blocage de six postes pour les PES : l'administration maintient sa position malgré l'opposition des délégués du personnel et le mouvement déjà très restreint pour l'ensemble de la profession.

Pour le **SNUipp-FSU**, cela revient à reconnaître que la réforme de la formation des enseignants est effectivement désastreuse et que l'on tente d'y pallier au détriment de toute la profession.

Le **SNUipp-FSU** rappelle qu'il s'est opposé à cette "réforme".  
2. Inspection : la DASEN confirme qu'elle ne suit pas toujours l'avis de l'IEN dans sa proposition de note.

Elle se base en partie sur le tableau "des fourchettes", en cours dans le département.

Elle souhaite faire (comme beaucoup de ses prédécesseurs) une étude sur la notation....

## Mobilité ?

3 enseignants sur 4 n'obtiennent pas la mutation souhaitée : le ministère doit revoir sa copie.

Les 16 956 enseignants des écoles qui ont participé aux demandes de mutations inter départementales viennent d'être fixés sur leur sort. Force est de constater que cette année, les résultats de cette opération administrative, qui engage leur avenir professionnel et personnel, auront un goût amer pour la très grande majorité d'entre eux. Avec 25 % de satisfaction seulement, le verdict 2012 affiche un taux historiquement faible. La chute se poursuit. L'an dernier déjà, seulement 29,20 % des candidats avaient pu changer de département contre 37,08 % en 2010 et 45,76 % en 2004.

Certes, en Lozère les résultats sont un peu moins mauvais puisque 9 collègues sur 27 (soit 33,33 %) obtiennent une mutation (29,20% en 2011, 37,08% en 2010, 35,74 en 2009), ce qui est loin des 45,76% de 2004.

L'immobilité devient une règle à l'Éducation nationale. Contrairement aux engagements pris par les différents ministres depuis 2006, la mobilité n'est absolument pas favorisée et la grande majorité des demandes reste insatisfaite.

Ce constat d'échec s'explique à la fois par les milliers de suppressions de postes que connaît l'enseignement du premier degré, mais aussi par une politique de ressources humaines tournant le dos aux demandes des enseignants et se contentant d'acter les politiques menées par chaque recteur d'académie. Ainsi, 37 enseignants en situation de handicap n'ont pas eu satisfaction alors que leur demande doit être favorisée prioritairement. Autre exemple, les mutations au titre du rapprochement de conjoints, présentées elles aussi comme prioritaires, sont pour la première fois en dessous de 50% de satisfaction : 45,96% (6 collègues sur 12 en Lozère, soit 50% c'est-à-dire à peine mieux que la moyenne nationale) alors qu'ils étaient 53,20 % en 2011, 65,30 % en 2010...

Bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes (88,7% des rapprochements de conjoints non satisfaits), ne pourront concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et seront contraints, parfois, à se mettre en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière.

Les situations budgétaires des départements conduisent les inspecteurs d'Académie à restreindre les possibilités de mutations. Le SNUipp-FSU renouvelle son exigence d'un réel bilan de la politique du ministère de l'éducation nationale en matière de mobilité et un retour à une gestion plus humaine du mouvement interdépartemental. Les règles doivent évoluer et les mutations être à nouveau encadrées par le ministère.

### Résultat des permutations informatisées en Lozère

#### Neuf départs

**ALPES DE HAUTE PROVENCE :**

GAUTHIER Brigitte

**AUDE :** LIMOGÉ Maryline

**AVEYRON :** JUTANT Sophie

**GARD :** CAMBEDOUZOU Élodie,

PEYRE Émilie, CALTEAUX Christelle

**ILLE ET VILAINE :** LE DOUSSAL

Nicolas

**VAR :** MARTINEZ Karine

**GUADELOUPE :** MILOT Claire

#### Quinze entrées

**AVEYRON :** MARAFICO Rémy

**CANTAL :** MARTIN José

**HERAULT :** VIANEY-LIAUD Nicolas

**INDRE :** BAUERT Pascale

**HAUTE-LOIRE :** PALMIER Lydie

**LOT ET GARONNE :** DEPRET

Maryline

**MEURTHE ET MOSELLE :** THISSE

Émilie, THISSE Julien

**MORBIHAN :** LE BRETON Séverine

(annulation)

**SEINE ET MARNE :** PUIG Alexandre

**VAR :** ROMERO Céline

**ESSONNE :** PEYRE Élodie

**GUADELOUPE :** MAGNAN DE

BORNIER Sylvie

**MARTINIQUE :** PORTES Romain

## Exeat - Ineat

Date limite de réception des demandes par la voie hiérarchique  
**Lundi 14 mai 2012**

## Aide personnalisée

### Donnez votre avis

Le SNUipp lance une enquête.  
Voir sur <http://48.snuipp.fr>

## Lu au B.O.

### N°10 du 8 mars 2012

☐ **Liste d'aptitude :** Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale - année 2012.

### Spécial N°2 du 8 mars 2012

☐ **Promotion de grade des personnels de direction - 2012.**

### N°11 du 15 mars 2012

☐ **Enseignement privé sous contrat :** Règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées.

☐ **Actions éducatives :** Séminaire des Rencontres internationales de la photographie d'Arles.

☐ **Conseils, comités et commissions :** Nomination au Conseil supérieur de l'éducation.

### N°12 du 22 mars 2012

☐ **Enseignement au collège :** Dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement.

☐ **Mouvement :** Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2012-2013.

### N°13 du 29 mars 2012

☐ **Encart :** Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012.

☐ **Diplômes :** Calendrier des sessions de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme initial de langue française et du diplôme d'études en langue française en milieu scolaire pour l'année 2012.

☐ **Vacances de postes :** Postes vacants ou susceptibles de l'être à la Fédération française du sport universitaire rentrée 2012-2013.

**Le 12 mars 2012 les soussignés se sont adressés aux candidats à l'élection présidentielle \*.**

Madame, Monsieur

La laïcité garantit la paix civile et nous protège depuis plus d'un siècle des divisions communautaires. Au moment où la crise économique frappe lourdement notre pays, elle est, par l'idéal humaniste qu'elle porte, un rempart face aux dérives populistes et à la recherche de boucs émissaires. C'est pour cela qu'elle ne doit pas être, et en aucune façon, instrumentalisée.

Aucun républicain ne peut la sacrifier sur l'autel de calculs politiques. À l'inverse, le soutien sans faille des plus hautes autorités de la France, et en premier lieu, celui du chef de l'État doit être apporté à la laïcité qui fonde notre République comme son École.

Lieu de construction de la citoyenneté, de la construction de la liberté de conscience des élèves, d'apprentissage du vivre ensemble, l'École publique a besoin d'un engagement véritable. Elle se fait un honneur d'accueillir, sur tous les territoires et sans distinction, chaque jeune quels que soient son origine culturelle ou géographique, sa condition sociale, son éventuel handicap.

L'École de la République doit donc redevenir la priorité des investissements de la Nation. Elle doit aussi être un lieu de construction des apprentissages où la liberté pédagogique des enseignants est respectée. C'est ce que nous attendons du futur président de la République.

La politique de destruction d'emplois budgétaires conduite ces dernières années a considérablement affaibli et fragilisé le service public d'éducation. Dans le même temps, les établissements privés ont été épargnés. Ils auront ainsi échappé à plus de 8 000 suppressions d'emplois. En outre, les encouragements au consumérisme éducatif et à ces structures concurrentes de notre École, parfois même érigées

en modèle, n'ont pas cessé. De la loi Carle aux aides accordées aux instituts catholiques dans l'enseignement supérieur, en passant par la désectorisation ou les exonérations fiscales pour les cours particuliers, les avantages concédés ont été considérables.

Nous vous demandons donc de vous engager à tourner le dos à cette politique de démantèlement de l'École de la République et, dès votre prise de fonction si vous êtes élu :

- de faire abroger la loi Carle ;
- de faire abroger le décret "Vatican-Kouchner" ;
- de faire bénéficier le seul service public d'éducation des créations de postes ;
- de supprimer les exonérations fiscales pour les cours particuliers comme pour les fondations visant à soutenir les investissements des établissements privés ;
- d'engager un débat public sur le financement par les pouvoirs publics des établissements privés.

Nous vous invitons à prendre le parti de l'Enseignement public laïque à tous les niveaux.

Lui seul peut tenir la promesse que la République fait aux futures générations pour que, dans leur diversité, les femmes et les hommes de demain puissent vivre harmonieusement dans une Europe et un monde plus solidaire et plus juste.

**Laurent Escure**, Secrétaire Général du CNAL ;

**Jean Michel Lemuet**, Président des DDEN ;

**Jean-Jacques Hazan**, Président de la FCPE ;

**Jean-Michel Ducomte**, Président de la ligue de l'Enseignement ;

**Christian Chevalier**, Secrétaire général du SE-UNSA ;

**Patrick Gonthier**, Secrétaire général de l'UNSA-Éducation ;

**Victor Colombani**, Président de l'UNL ;

**Bernadette Groison**, Secrétaire générale de la FSU ;

**Emmanuel Zemmour**, Président de l'UNEF .

\* sauf à la candidate du FN.

## Le statut d'Alsace - Moselle

Les départements du Bas Rhin, du Haut Rhin et de la Moselle relèvent dans certains domaines (droit communal, sécurité sociale, affaires religieuses et scolaires, chasse,...) d'un droit local particulier du fait de leur annexion par l'Allemagne de 1871 à 1918. C'est la raison pour laquelle certaines lois françaises (exemple celle de 1905...) ne s'y appliquent pas. Le statut scolaire d'Alsace - Moselle est un manquement aux principes de laïcité et d'égalité : il doit être abrogé. Les lois laïques doivent s'appliquer à l'ensemble du territoire national. Il en est de même pour certains DOM.

## Et en Lozère ?

Dernier exemple en date des avantages concédés au privé, les reports de cours des lundis du 1<sup>er</sup> et du 8 mai votés à l'unanimité au CDEN et refusés par le recteur. Ils se feront dans l'enseignement privé mais pas dans le public, malgré les difficultés créées pour les parents, les transports, les internats... L'enseignement privé qui reçoit tous les subsides des collectivités locales et de l'État, garde son statut particulier et n'applique pas les lois (par exemple celle de 2004 même lorsqu'il n'y a pas d'autre école dans la commune). Le SNUipp-FSU appelle à adhérer à l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) cotisation 10 € minimum.

## La loi Carle

En septembre 2009, l'ensemble des forces républicaines et laïques s'est mobilisé contre cette loi qui prévoit l'obligation pour les mairies de financer les écoles privées, y compris situées dans d'autres municipalités, si un enfant originaire de sa commune y est scolarisé. En plus de l'atteinte à la laïcité et à la libre administration des collectivités territoriales, ce texte affaiblit le service public et peut provoquer des fermetures de classes en zone rurale mais aussi dans les quartiers populaires. L'OLL a organisé le 6 février 2010 une conférence-débat à Mende avec Eddy KHALDI sur cette loi.

# Agir Ensemble

## Éditorial (suite)

le gouvernement cherche à passer en force sur plusieurs mesures.

Pour le **SNUipp-FSU**, une réelle rupture avec la politique actuelle est une impérieuse nécessité.

La poursuite de cette politique signifierait de nouvelles régressions pour les salariés comme pour les citoyens.

La réélection de Nicolas Sarkozy aggraverait les attaques subies au long de son mandat.

Il est de notre responsabilité syndicale de peser aujourd'hui dans la campagne, y compris par les actions revendicatives, pour faire entendre et prendre en compte notre analyse de la situation, nos exigences et nos propositions.

Le **SNUipp-FSU**, à sa place d'organisation syndicale et en toute indépendance des partis politiques, entend le faire pleinement.

Il s'inscrira avec la **FSU** et dans l'unité la plus large dans les rassemblements du 1<sup>er</sup> mai.

Mende le 2 avril 2012

\* voir sur <http://48.snuipp.fr>, les 10 questions de la FSU aux candidats aux élections ou à leurs représentants et Pour48 n° 115 de mars.

## Mis au Net

Consulter l'**Appel de Bobigny**

Cahier n°5 de l'OLL  
<http://www.oll48.org>

**A lire, trois tribunes :**

1. dans "**le cercle, les échos.fr**"  
intitulée "*Management contre Fonction Publique*"  
<http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/social/relations-sociales/221144855/management-contre-fonction-publique>

2. sur le site de **Libération**  
intitulée "*Pour un nouveau pacte éducatif entre l'école et la société*"  
<http://www.liberation.fr/societe/01012398370-pour-un-nouveau-pacte-educatif-entre-l-ecole-et-la-societe>

3. sur le site du **Monde**  
"*Pourquoi nous sommes alsaciens, laïques et contre le concordat*".  
[http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/02/17/pourquoi-nous-sommes-alsaciens-laïques-et-contre-le-concordat\\_1644309\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/02/17/pourquoi-nous-sommes-alsaciens-laïques-et-contre-le-concordat_1644309_3232.html)

Ayez le réflexe...

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) et [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et retrouver

**ENSEMBLE**

## BULLETIN D'ADHESION 2011-2012

au **SNUipp - FSU**, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

**Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation :

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel, 48000 MENDE.**



**SNUipp**

**SNUipp 48 (FSU)**

Commission paritaire de presse

N° 0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48. Publication mensuelle